

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

**N° CP-2022-5-12-9**

**N° applicatif 3659**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service patrimoine

#### **Service consulté**

## **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT POUR LE PATRIMOINE ALSACIEN**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace s'est constituée dans l'ambition d'une renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique. Elle a voté des orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace au sein desquelles la politique de préservation, restauration, valorisation et mise en tourisme du patrimoine a une place importante comme porteuse de l'identité alsacienne et de l'attractivité du territoire, au service de la marque Alsace .

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions d'investissement pour le Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace (FPEA) d'un montant total de 120 106 € et des subventions d'investissement d'un montant total de 350 000 € et de fonctionnement d'un montant total de 733 000 € aux musées partenaires dans le cadre de la politique de soutien à l'animation du patrimoine et d'approuver les termes des projets de conventions financières et de l'avenant n°5 correspondants.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est constituée dans l'ambition d'une renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique. La politique de préservation, restauration, valorisation et mise en tourisme du patrimoine s'inscrit pleinement dans les orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace votées à la Commission permanente du 21 février 2022. Elle contribue ainsi aux principaux objectifs définis dans ces orientations :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité,
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles,
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel,
- Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain,
  - Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional,
- Développer la culture scientifique et technique Pour répondre à ces différents objectifs la politique culturelle.

Dans ce cadre, un travail de réflexion autour d'une nouvelle politique patrimoniale ambitieuse est en cours et devrait faire l'objet d'un rapport d'ici la fin de l'année 2022. Les aides ci-dessous s'inscrivent encore dans les dispositifs actuels.

### **1 - Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace**

Le Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace (FPEA), instauré par l'Assemblée départementale du Bas-Rhin le 24 juin 2019 (délibération n° CD/2019/031), accompagne les porteurs de projets patrimoniaux, sur des actions de conservation, parfois en urgence, du patrimoine emblématique de l'Alsace, pour éviter qu'ils ne disparaissent et que l'Alsace ne perde ses spécificités architecturales.

Ce fonds permet le soutien à deux types d'intervention : les travaux d'urgence (patrimoine en péril) et la restauration du patrimoine emblématique alsacien.

Le taux de subvention est de :

- 25 % pour les travaux d'urgence, plafonnés à 400 000 € (dépenses subventionnables comprises entre 50 000 € et 1,6 M€) ;
- 20 % pour les travaux non urgents, plafonnés à 100 000 € (dépenses subventionnables comprises entre 50 000 € et 500 000 €).

### **Propositions d'attribution de subventions d'investissement**

Il est proposé de décider d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant de :

- 88 066 € à la Commune de Sparsbach pour les travaux de restauration de l'église et de la chapelle ;
- 9 800 € à la Commune de Molsheim pour la restauration des vitraux de la chapelle Notre-Dame ;
- 22 240 € à la Commune de Morsbronn-Les-Bains pour la restauration du lavoir.

Le détail des plans de financement correspondants est présenté en annexe 1 du présent rapport.

Ces propositions ont été validées par les Commissions territoriales Ouest Alsace - Saverne - Molsheim le 2 mai 2022, et Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg le 5 mai 2022.

### **Modalités de versement**

Conformément au règlement du Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace, chaque subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention financière à conclure entre le bénéficiaire et la Collectivité européenne d'Alsace, précisant la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au projet, les modalités de suivi, d'évaluation et de versement de celle-ci.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention financière à conclure avec la Commune de Sparsbach, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Une dérogation au règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace est proposée pour ces porteurs de projets. En effet, dans la mesure où la nature des travaux éligibles implique que le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace puisse être versé périodiquement, en tenant compte de l'avancée réelle des travaux et des dépenses supportées par le bénéficiaire, et par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, le montant des acomptes et du solde sera calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace, déduction faite des acomptes déjà versés le cas échéant.

Il est également proposé d'accorder une dérogation au seuil d'intervention minimal prévu pour le dispositif « Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace » par délibération n° CD-2019-031 du 24 juin 2019 et fixé à 50 000 euros de travaux, à la Commune de Molsheim pour la restauration des vitraux de la chapelle Notre-Dame. En effet, cette restauration permettra une homogénéisation de l'ensemble, une mise en situation des 8 vitraux manquants et une amélioration de l'esthétique intérieure et extérieure de l'édifice bien que le montant des travaux soit légèrement inférieur à 50 000 €

Il vous est donc proposé d'approuver et d'autoriser les dérogations au règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace et au dispositif FPEA pour le versement des subventions d'investissement d'un montant total de 120 106 €.

Les crédits nécessaires seront à prélever sur le programme P184O002T50-3292-204-2324-312.

## **2 - Musées**

Au titre de la politique en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace soutient le fonctionnement et les actions d'animation ainsi que l'investissement des musées et sites patrimoniaux partenaires. Ces associations font vivre des sites propriété de la Collectivité européenne d'Alsace ou sont structurantes pour ces territoires.

### **Association Groupe Rodolphe**

L'Association Groupe Rodolphe a comme mission la sauvegarde, l'entretien du patrimoine minier industriel (machines d'extraction, engins, ...) et la transmission de la mémoire des mineurs.

Le site de l'ancien carreau Rodolphe est une friche industrielle désaffectée pendant 10 ans après sa fermeture. Mis à disposition gratuitement par convention d'occupation par la Collectivité européenne d'Alsace, il est situé à proximité du parc de loisirs du Petit Prince et de l'Ecomusée d'Alsace. L'état des édifices est variable: certains bâtiments permettent d'organiser des visites, d'autres sont interdits d'accès pour la sécurité des visiteurs.

Pour mémoire, la Collectivité européenne d'Alsace assume les factures d'électricité et d'eau (montant annuel entre 22 000 € et 53 000 € ces 3 dernières années). De plus, des travaux de restauration du hangar parapluie, qui accueille la collection d'engins minier, pour un montant de 1,2M € sont prévus pour 2022.

Le site fait partie de la route touristique de la potasse initiée par la M2A. L'association organise principalement des visites guidées ponctuées de témoignages d'anciens mineurs, des portes ouvertes, etc. Elle accueille également des chercheurs et spécialistes dans son centre de documentation.

Pour la mise en œuvre de ses missions, en 2022, l'Association Groupe Rodolphe a présenté une demande d'aide au fonctionnement de 7 000 €, au regard d'un budget prévisionnel arrêté au montant de 64 700 €.

En conséquence, comme en 2021, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'Association Groupe Rodolphe, soit une aide représentant 10,8 % du budget prévisionnel.

### **Association Ecomusée d'Alsace**

L'Association de l'Ecomusée d'Alsace a pour mission la sauvegarde et de la transmission du patrimoine culturel alsacien : bâtiments historiques traditionnels de toute l'Alsace, mobiliers, objets du quotidien, savoirs faire de l'agriculture, l'artisanat et l'industrie du XXe siècle, fêtes et traditions populaires. Elle œuvre aussi à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels. Cet écomusée est labellisé Musée de France par le Ministère de la Culture.

Le site est installé à proximité de l'ancien carreau Rodolphe et du parc de loisirs du Petit Prince sur une ancienne friche industrielle des mines de potasse d'Alsace renaturée, mise à disposition par bail emphytéotique de la commune d'Ungersheim.

De multiples animations sont organisées autour des fêtes calendaires, notamment grâce aux bénévoles, avec des ateliers, des démonstrations, des expositions temporaires, des spectacles...

Pour la mise en œuvre en 2022 de ses missions de sauvegarde et de transmission du patrimoine culturel alsacien, l'Association de l'Ecomusée d'Alsace a sollicité :

- une aide au fonctionnement de 400 000 €,
- une subvention d'investissement de 300 000 €.

Compte tenu de l'étude en cours sur l'état des maisons de la collection patrimoniale de l'Ecomusée, les travaux afférents de restauration et d'entretien évalués à 364 000 € sont encore susceptibles d'évolutions. Ces dépenses représentent 26 % du programme prévisionnel d'investissement de l'Ecomusée. Au terme de l'étude définissant la base d'un programme pluriannuel d'investissement, il serait proposé de flécher et d'adapter l'aide de la Collectivité sur des projets identifiés, en lien avec la politique de la maison alsacienne.

En conséquence, selon les mêmes modalités de soutien que celles définies en 2021, il vous est proposé d'attribuer une subvention globale de fonctionnement de 400 000 € et une subvention d'investissement annuelle de 250 000€.

Par ailleurs, la convention avec l'Association Ecomusée d'Alsace portera également sur une subvention de 26 600 € relative au fonctionnement du centre pédagogique qui sera octroyée dans le cadre d'une délibération spécifique, le 16 mai 2022, soumise à l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques.

### **Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling**

L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling assure la gestion, et le développement de l'ensemble du site patrimonial, comprenant le parc et les jardins, le musée textile dans le bâtiment historique de la manufacture royale. L'ensemble, situé au sein d'une friche industrielle, est mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace par bail emphytéotique à l'association et à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, qui portent ensemble le projet de développement écomuséal incluant la réhabilitation du château.

L'association organise le temps fort du « festival des jardins métissés », parcours de structures végétalisées immersives et ludiques. Différents événements rythment la programmation : fête du potager, féeries nocturnes, expositions temporaires, ...

Des activités de médiation sont proposées pour le public scolaire, et des visites guidées pour les groupes.

Pour la mise en œuvre de ces missions en 2022, l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling a sollicité, conformément à la convention de partenariat 2020-2022, signée le 23 Janvier 2020 :

- une aide au fonctionnement de 410 000 € au regard d'un budget prévisionnel d'un montant de 1 190 120 € soit une aide représentant 34 % du budget prévisionnel,
- une subvention d'investissement de 100 000 € correspondant à la totalité de son programme.

Pour permettre, dès début 2022, la continuité des activités de ce site, déjà impacté par la crise sanitaire qui perdure, une subvention de 164 000 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2021, a été votée par anticipation lors de la Commission Permanente du 21 février 2022.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 246 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, en complément de la subvention de 164 000 € votée lors de la Commission Permanente du 21 février 2022, portant le montant total de la subvention pour 2022 à 410 000 €, comme en 2021,
- de valider et de m'autoriser à signer l'avenant n° 5 à la convention de partenariat 2020-2022, signée le 23 Janvier 2020,
- d'attribuer et d'autoriser le versement de la subvention d'investissement de 100 000 € conformément à la convention de subventionnement et de mise à disposition pour le soutien du site patrimonial textile de Wesserling 2016 - 2033, signée le 8 juillet 2016.

### **Société Schongauer**

La Société Schongauer, créée en 1847, gère le musée Unterlinden qui présente une collection d'art rhénan du Moyen Age et de la Renaissance, dont le retable d'Issenheim de Matthias Grünewald. Ce tryptique, considéré comme une pièce majeure de l'histoire de l'art, présente des épisodes de la vie du Christ et de Saint-Antoine. L'œuvre fait actuellement l'objet d'un programme de restauration d'envergure. Le musée expose également des pièces grecques et romaines, des peintures d'art moderne et une collection d'arts décoratifs.

Il est abrité dans l'ancien couvent des Dominicains, propriété de la Commune de Colmar, qui a bénéficié de travaux de restructuration et d'extension en 2016.

Le musée mène un programme éducatif en direction des publics scolaires et des enfants en situation de handicap, organise des visites à thèmes, des conférences, des concerts... De plus, le musée s'efforce de renforcer son attractivité pour le public local (portes ouvertes, programme participatif « devenez acteur de votre musée ») et souhaite développer en priorité les publics enfants, famille et les personnes éloignées de la culture.

La Société Schongauer, dont le modèle économique était déjà très fragile, a été très fortement impactée par la crise sanitaire liée à la covid 19. Une intervention urgente a été nécessaire en 2020 et une seconde a été sollicitée par l'association.

Cette crise est également l'occasion de réexaminer le modèle de ce musée, emblème de la culture alsacienne. C'est pourquoi, la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 novembre 2021 a validé le principe d'une convention d'objectifs multi partenariale entre la DRAC, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'association et la Ville de Colmar.

Cette convention prévoit une étude des publics par l'association et la réalisation par la ville de Colmar d'une étude destinée à analyser les différentes formes de structures juridiques et de gouvernance, permettant d'associer au maximum les partenaires extérieurs (autres musées, éducation nationale, etc.) et les partenaires financiers.

En parallèle de cette démarche prospective, la Collectivité européenne d'Alsace soutient la Société Schongauer pour son programme d'actions éducatives et culturelles du musée. En 2022, l'association poursuit ses actions en direction du public local (portes ouvertes, programme participatif « devenez acteur de votre musée », « happy family », « bien-être au musée », ...), ses projets envers le public dit « empêché » (partenariats avec les hôpitaux de Colmar, ...) et ses propositions pour les publics scolaires ou relevant du handicap (nouveau du « musée s'invite à l'école »). Pour sa mise en œuvre, la Société Schongauer a sollicité une aide au fonctionnement de 40 000 €.

En conséquence, comme en 2021, il vous est proposé d'attribuer à la Société Schongauer, une subvention de fonctionnement de 40 000 €.

Par ailleurs, la demande de subvention exceptionnelle aux financeurs publics (DRAC, Région, Collectivité européenne d'Alsace et Ville de Colmar) fera l'objet d'un rapport ultérieur, après concertation entre les parties.

### **Association du Musée d'Impression sur Etoffes**

Ce musée a été créé en 1857 par la Société Industrielle de Mulhouse qui l'héberge. Il a été labellisé Musée de France pour sa collection autour des indiennes et des étoffes du monde entier du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, en lien avec l'histoire industrielle de Mulhouse.

L'association du musée d'impressions sur étoffe traverse une situation difficile liée à la crise de la covid 19 et son impact sur la fréquentation du musée. L'association fait aussi l'objet d'une mise en demeure de la DRAC afin d'établir un inventaire des collections de ce musée de France.

C'est pourquoi, le musée a adressé une demande de subvention exceptionnelle aux financeurs publics (DRAC, Région, Collectivité européenne d'Alsace et M2A), mais aucun engagement financier n'a été pris à ce jour par les parties. En effet, cette aide devra s'inscrire dans un travail de fond sur la restructuration du musée et son intégration dans une dynamique de mutualisation entre les musées notamment les musée techniques liés à l'identité industrielle du territoire de Mulhouse, portée par M2A. Cette dynamique fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera présenté à une prochaine commission permanente.

Le présent rapport a pour objet de soutenir le fonctionnement courant du musée. En effet, en parallèle du chantier des collections qui est prioritaire et se poursuit, le musée maintient en 2022 une offre culturelle et éducative (exposition, matinées familles, ateliers d'impression à la planche, visites guidées...). Pour sa mise en œuvre, le musée sollicite en 2022 une aide annuelle de 50 000 € en fonctionnement répartie par l'association comme suit :

- 25 000 € d'aide au fonctionnement,
- 10 000 € d'aide exceptionnelle liée aux conséquences des difficultés COVID,
- 15 000 € d'aide pour les activités en direction des scolaires.

A noter que l'aide habituelle en fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace de 25 000 € est fléchée depuis 2015 sur les actions de médiation en direction des publics (notamment ateliers d'impression numérique pour les scolaires). En 2020 et 2021, bien que ces actions aient été réduites, il avait été décidé de maintenir cette aide pour soutenir le musée.

En conséquence, comme en 2021, il vous est proposé d'attribuer au Musée d'Impression sur Etoffes, une subvention de fonctionnement de 25 000 €.

### **Association Musées Mulhouse Sud Alsace**

Depuis 2014, l'association Musées Mulhouse Sud Alsace (MMSA) œuvre à la valorisation et à la mise en réseau des musées de la région mulhousienne élargie et mène des actions communes tant dans les domaines de la communication et la commercialisation des offres muséales, que de l'animation et la programmation culturelle, mais aussi pour la mise en place d'une stratégie de restauration et de sauvegarde du patrimoine culturel ou la formation professionnelle.

Les 12 membres de ce réseau sont :

- Musée d'Impression sur étoffes ;
- Cité de l'Automobile – collection Schlumpf ;
- Cité du train ;
- Electropolis ;
- Musée du papier peint (Rixheim) ;
- La grange aux bécanes (Bantzenheim) ;
- Musée de la potasse Kalivie - Mine Joseph Else (Wittelsheim) ;
- Musée des beaux-arts ;
- Musée historique ;
- La Kunsthalle ;
- Ecomusée (Ungersheim) ;
- Parc et Musée Textiles de Wasserling.

En 2022, l'association poursuit ses missions de valorisation, de mise en réseau et de mutualisation d'actions (boutique en ligne, application de médiation numérique « SAM », actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation, nuit des mystères intitulée cette année « Les musées sortent le grand jeu », ...). Pour leur mise en œuvre, l'association Musées Mulhouse Sud Alsace maintient une demande d'aide de 20 000 €, au regard d'un budget prévisionnel de 752 680 €.

L'association devrait également solliciter la Collectivité européenne d'Alsace pour une demande de subvention en investissement de 10 000 € pour l'acquisition de tablettes dans la continuité du projet de médiation numérique « SAM » déjà soutenu pour 20 000 € en 2019 au titre du Fond d'Attractivité des Territoires.

Il vous est proposé d'attribuer au Musée Mulhouse Sud Alsace, comme en 2021, une subvention de fonctionnement de 15 000 €.

Ces propositions ont été validées par les Commissions territoriales de l'Agglomération de Mulhouse, de la Région de Colmar et du Sud Alsace-Saint-Louis-Sundgau-Thur-Doller, les 2 et 5 mai 2022.

Le détail des plans de financement correspondants est présenté en annexe 2 du présent rapport.

Il vous est donc proposé d'attribuer et d'autoriser les versements des subventions d'investissement et de fonctionnement d'un montant total de 1 083 000 €, au titre de la politique de soutien à l'animation du patrimoine.

Il est également proposé d'approuver les termes des conventions financières et de l'avenant n°5 joints en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à les signer.

Les crédits nécessaires seront à prélever sur les programmes :

P181O001T06-1300-204-20422-312  
P181O001T04-1098-65-65748-312  
P181O007T14-1300-204-20422-312  
P181O007T50-1098-65-65748-312  
P181O004T01-1098-65-65748-312  
P181O006T01-1098-65-65748-312  
P181O010T06-1098-65-65748-312  
P181O009T01-1098-65-65748-312

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY